

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

PROCÈS-VERBAL de la onzième séance du comité exécutif
(2017-2018) tenue à La Prairie.
Le 19 juin 2018 à 19 h.

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA ONZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 19 JUIN À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Michelle Morin (3)
Margot Pagé (9)
Sophia Plante, représentante du comité de parents
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin, représentant EHDAA
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
François Janelle, directeur général adjoint
Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCE :

M. Stéphane Desjardins (8)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.E.-3735-06-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel rédigé, à savoir :

05. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2018

06.03 Assurances générales 2017-2018 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Adjudication du contrat

06.04 Modification du calendrier des rencontres 2018-2019

07. SERVICES ÉDUCATIFS

08. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Services d'entretien et de réparation des équipements de chauffage au mazout et au gaz naturel, appel d'offres 17-070-AOP

10.02 Entretien et réparation d'appareils électroménagers électriques, de réfrigération, commercial et industriel 2018-2021, appel d'offres 17-072-AOP

10.03 Service d'électricien sur demande 2018-2021, appel d'offres 17-066-AOP

10.04 École Clotilde-Raymond - Aménagement d'un monte-personne, appel d'offres 17-083-AOP-91708 (ajournement au 26 juin)

11. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12. SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13. SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 Demande de consentement pour le transfert d'actifs de « Transport R.J.Z. Boyer Inc.» à « Autobus St-Isidore Inc. (Berline) » et « Autobus Dufresne »

13.02 Achat des actifs de « Transport R.J.Z. Boyer Inc.» par « Autobus St-Isidore Inc. (Berline) » et « Autobus Dufresne »

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

C.E.-3736-06-18

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3737-06-18

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 MAI 2018

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2018.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3738-06-18

06.03 ASSURANCES GÉNÉRALES 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – ADJUDICATION DU CONTRAT

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT le maintien de la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance obtenue dans le cadre du regroupement se terminera le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la résolution n° C.C.-4431-02-18 et le mandat confié à la firme **GT&A Gestions de risques inc. et les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.** afin de représenter la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans toutes les démarches nécessaires visant le renouvellement du contrat des assurances générales pour l'année scolaire 2018-2019, par contrat gré à gré ou par appel d'offres, selon la formule qui sera retenue;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement de gré à gré retenue et la proposition soumise par la firme BLF Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme **GT&A Gestions de risques inc. et les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

d'adjuger à la firme **BFL Canada** le contrat d'assurances générales 2018-2019 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars (**77 493 \$**), taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3739-06-18

06.04 MODIFICATION DU CALENDRIER DES RENCONTRES 2018-2019

Madame Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le projet de loi 185 qui reporte les élections scolaires du 4 novembre 2018 au 1^{er} novembre 2020 a été adopté;

CONSIDÉRANT que le calendrier des rencontres du comité exécutif adopté par le comité exécutif (CE-3718-03-18) ne comportait pas de rencontre régulière en octobre.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

de modifier le calendrier des rencontres en y ajoutant une rencontre

régulière du comité exécutif le 16 octobre 2018. Conditionnel à ce que le conseil des commissaires l'adopte comme date de sa séance d'octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions soulevées relativement aux comptes payés pour la période commençant le 8 avril 2018 et se terminant le 19 mai 2018.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-3740-06-18

10.01 SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE AU MAZOUT ET AU GAZ NATUREL, APPEL D'OFFRES 17-070-AOP

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre *Politique d'acquisition de biens et de services* et le nombre de soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

d'octroyer le contrat de service de nature technique pour les Services d'entretien et de réparation des équipements de chauffage au mazout et au gaz naturel, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, à **Montréal Combustion Inc.**, de Pointe-Calumet, pour un montant forfaitaire de **111 352,50 \$** avant les taxes (**128 027,54 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **4 mai 2018** ;

que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19 h 15, monsieur Didier Jeanson, commissaire, prend son siège.

C.E.-3741-06-18

10.02 ENTRETIEN ET RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ÉLECTRIQUES, DE RÉFRIGÉRATION, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL 2018-2021, APPEL D'OFFRES 17-072-AOP

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre *Politique d'acquisition de biens et de services*;

CONSIDÉRANT que l'unique soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'octroyer le contrat de service à exécution sur demande pour l'entretien et réparation d'appareils électroménagers électriques, de réfrigération, commercial et résidentiel 2018-2021 à **Groupe Fusion**, de Châteauguay, pour une durée initiale de 12 mois, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, avec possibilité de deux (2) options de renouvellement d'une durée supplémentaire d'un (1) an chacune. La durée totale du contrat, si toutes les options de renouvellement sont exercées, est de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021. La valeur estimée du contrat, si toutes les options de renouvellement sont exercées, est de **211 890,00 \$** avant les taxes (**243 620,53 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **28 mai 2018** ;

que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3742-06-18

10.03 SERVICE D'ÉLECTRICIEN SUR DEMANDE 2018-2021, APPEL D'OFFRES 17-066-AOP

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre *Politique d'acquisition de biens et de services* et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

d'octroyer le contrat à exécution sur demande pour le Service d'électricien sur demande pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021 à **Le groupe Parmo Inc.**, de Montréal, pour un montant forfaitaire de **353 904,00 \$** avant les taxes (**406 901,12 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **24 mai 2018**;

que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04 ÉCOLE CLOTILDE-RAYMOND – AMÉNAGEMENT D'UN MONTE-PERSONNE, APPEL D'OFFRES 17-083-AOP-91708

Ajournement au 26 juin 2018.

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

C.E.-3743-06-18

13.01 DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR LE TRANSFERT D'ACTIFS DE « TRANSPORT R.J.Z. BOYER INC. » À « AUTOBUS ST-ISIDORE INC. (BERLINE) » ET « AUTOBUS DUFRESNE »

Monsieur François Janelle, directeur du général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 8 du contrat liant l'entreprise Transport R.J.Z. Boyer Inc. à la Commission scolaire des Grandes-Seigneurie, stipulant que le contrat de transport ne peut être cédé sans l'accord écrit préalable de la CSDGS;

CONSIDÉRANT les demandes de consentement de transfert écrites et signées par messieurs Réal Boyer, propriétaire de **Transport R.J.Z. Boyer Inc.**, Raymond Lacoste, propriétaire d'**Autobus St-Isidore Inc. (Berline)** et Bernard Roy, propriétaire d'**Autobus Dufresne** (voir documents 13.01b et 13.01c);

CONSIDÉRANT que les transporteurs **Autobus St-Isidore Inc. (Berline)** et **Autobus Dufresne** honoreront toutes les opérations et obligations prévues aux contrats de transport dont ils font l'acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que les membres du comité exécutif consentent au transfert des contrats de l'entreprise Transport R.J.Z. Inc. vers les entreprises Aubotus St-Isidore Inc. et Autobus Dufresne, à compter du 1^{er} août 2018.

Les entreprises Aubotus St-Isidore Inc. (Berline) et Autobus Dufresne devront transmettre à la commission scolaire une confirmation de la transaction dès sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3744-06-18

13.02 ACHAT DES ACTIFS DE « TRANSPORT R.J.Z. BOYER INC. » PAR « AUTOBUS ST-ISIDORE INC. (BERLINE) » ET « AUTOBUS DUFRESNE »

Monsieur François Janelle, directeur du général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution du 19 juin 2018 (C.E.-3743-06-19) demandant le consentement pour le tranfert d'actifs de **Transport R.J.Z. Boyer Inc** à **Autobus St-Isidore inc. (Berline)** et **Autobus Dufresne**.

CONSIDÉRANT les lettres écrites confirmant la vente par **Transport R.J.Z. Boyer Inc.** de 8 contrats de berline à **Autobus St-Isidore Inc.**

(Berline) et 8 contrats de berline à **Autobus Dufresne**, plus spécifiquement 16 contrats de berline conclus avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
(voir document 13.02b et 13.02c);

CONSIDÉRANT que les transporteurs **Autobus St-Isidore Inc. (Berline)** et **Autobus Dufresne** honoreront toutes les opérations et obligations prévues aux contrats de transport dont ils font l'acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent le transfert des contrats en lien avec la vente des actifs de **Transport R.J.Z. Boyer Inc.** à **Autobus St-Isidore Inc. (Berline)** et **Autobus Dufresne** à compter du 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-3745-06-18

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 27,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire, que la présente séance ordinaire soit ajournée au 26 juin 2018, à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1320_CEX\1321_PV\2017-2018\11. 19 juin 2018 - 1322.doc